



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### permis de conduire

Question écrite n° 47722

#### Texte de la question

M. Denys Robiliard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les délais d'attente pour se présenter à l'examen de conduite du permis de conduire. Les acteurs de la profession alertent depuis plusieurs années sur l'allongement de ces délais pouvant atteindre plusieurs mois. Ces deux dernières années, la suppression de quarante postes d'inspecteurs a provoqué une nouvelle aggravation de ces délais, particulièrement pour les candidats ayant échoué une première fois. L'importance du permis de conduire dans l'obtention d'un emploi et l'insertion sociale est réelle et cette difficulté à passer l'examen peut entraîner des situations difficiles. Aussi il lui demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises rapidement et durablement pour réduire les délais de présentation aux examens.

#### Texte de la réponse

Le délai de passage à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire ainsi que celui entre deux présentations dépendent de plusieurs facteurs (taux de réussite des établissements d'enseignement de la conduite, nombre de candidats présentés pour la première fois par l'école de conduite notamment et nombre d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière). Par ailleurs, plusieurs dispositifs (système d'entraide national appelé « réserve nationale » autorisant et favorisant des renforts d'inspecteurs de départements proches, mise en place d'examens supplémentaires le samedi) permettent d'augmenter l'offre d'examens au niveau départemental. Toutefois, malgré l'ensemble de ces mesures qui sont ajustées au plus près des demandes du terrain, le délai moyen d'attente entre deux présentations au titre du premier semestre de l'année 2013 s'élève à environ 95 jours au niveau national. C'est pourquoi, conscient de la nécessité d'ouvrir une réflexion globale sur la question des places d'examens, le ministre de l'intérieur a demandé à la Présidente de la commission Jeunes et Éducation routière du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) de mener à partir de l'automne 2013 une large concertation auprès de tous les interlocuteurs concernés (responsables d'écoles de conduite, usagers, IPCSR...) sur ce sujet et de proposer un plan d'actions. Dans ce cadre, une première série de mesures dites d'urgence ont été présentées en séance plénière du CNSR le 29 novembre dernier et sont en train d'être mises en oeuvre. Ces mesures sont destinées principalement à générer une offre de places supplémentaires (notamment recrutement en 2014 de 25 IPCSR, octroi d'une enveloppe de 60 000 examens supplémentaires en 2014, système de renforts d'IPCSR pour compenser les inégalités territoriales entre départements...). Elles doivent également permettre un meilleur fonctionnement du dispositif (relance de la démarche d'harmonisation des pratiques d'évaluation des inspecteurs en examen B, promotion des différentes formes de conduite accompagnée qui obtiennent de meilleurs résultats au permis de conduire, amélioration de l'information et de la concertation au sein des instances nationale et départementales dédiées à l'attribution des places d'examen...). Les préconisations du groupe de travail concernant les mesures structurelles sont attendues au cours du deuxième trimestre 2014.

#### Données clés

Auteur : [M. Denys Robiliard](#)

**Circonscription** : Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 47722

**Rubrique** : Sécurité routière

**Ministère interrogé** : Intérieur

**Ministère attributaire** : Intérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée au JO le** : [14 janvier 2014](#), page 363

**Réponse publiée au JO le** : [25 février 2014](#), page 1874